

**LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)**

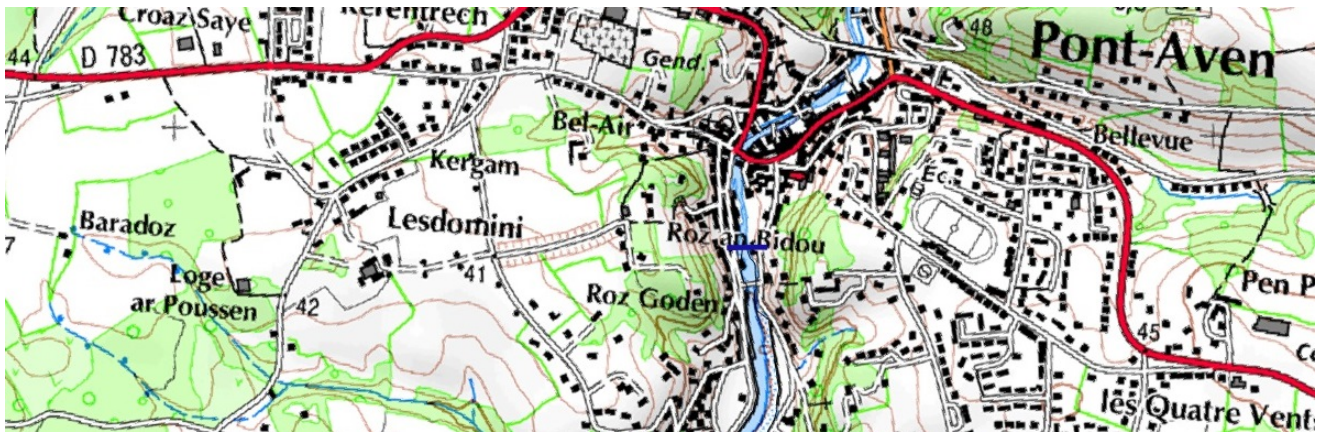
**L'AVEN**

Département du FINISTERE (29) / Commune de PONT-AVEN (29930)

Texte juridique de référence : Décret du 03 juin 1899

Limite	Observations
<p>Ligne tracée le long de la crête du déversoir commun aux usines Even Simonnou à Pont-Aven</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> La DDTM 29 propose une délimitation identique à la LSE et qui correspond à celle proposée par la carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante). Le positionnement précis de la limite reste délicat à partir de la description textuelle du décret.</p> <p>Positionnement <b>approché</b> (incertitude &lt; 100 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



*Limites transversales de la mer dans les estuaires*

**Aven** Ligne tracée le long de la crête du déversoir des usines Even et Simonou sur la commune de Pont-Aven *Décret du 3 juin 1899*

